



Dossier oublié par avocate!

Par **alberti**, le **18/04/2011** à **12:47**

Bonjour,

je vous contacte pour ma soeur. 1 an de séparation 2 enfants à charge, intérimaire, aucune pension du père. 7 mois que le dossier traîne.....

L'avocate a informé ma soeur qu'elle aura droit à l'aide juridictionnelle!!

Il y a 2 mois elle reçoit 600 euros à régler!! Abasourdie! Elle contacte celle-ci qui lui dit, c'est votre participation!! Aucune information de sa part en ce qui concernait éventuellement ses honoraires! Hélas, ma soeur ne peut régler cette somme, depuis l'avocate est devenue FANTOME!!!

C'est une mère qui fait son maximum pour ces 2 filles, qui fait les trois huit, pour subvenir à leurs besoins (16 ans et 12 ans)

J'attends votre réponse. Cordialement Nathalie

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **14:46**

Votre soeur a fait son dossier d'aide juridictionnelle ? Elle a droit à quoi, selon ses revenus ?

Par **alberti**, le **19/04/2011** à **09:04**

bonjour,

oui elle a fait son dossier mais ils se sont basés sur les revenus de 2008; Cette année là elle avait eu plusieurs contrats en interim.

Sur ces entrefaits, elle a fait une lettre pour expliquer sa situation actuelle.

Mais toujours pas de nouvelles de son avocate. Simplement elle avait informé de régler en plusieurs fois.

Déjà qu'elle ne touche rien comme aide de son ex compagnon!!!

Je trouve scandaleux que son avocate l'ait lâchée comme ça! Et toujours pas de nouvelles du tribunal!!

Par **choulet**, le **19/04/2011** à **11:17**

bonjour,
cela paraît étrange qu'elle n'est pas de nouvelles concernant cette aide. si le dossier a été rendu par votre avocat vous auriez dû recevoir un courrier du tribunal vous précisant si oui ou non vous auriez droit à cette aide
ce n'est en aucun cas l'avocate qui rend la décision pour cette aide.
pour ma part, j'ai eûs l'occasion de demander cette aide, j'ai reçue a chaque fois à mon domicile et par recommandé la réponse du tribunal.

Par **choulet**, le **19/04/2011** à **11:18**

pensez a changer d'avocat!

Par **alberti**, le **19/04/2011** à **13:45**

Je sais mais l'avocate ne prend aucune nouvelles pour tenir ma soeur au courant de la procédure qui s'eternise!!! et c'est trop tard pour un autre avocat elle attend depuis 7mois déjà!!!

Par **mimi493**, le **19/04/2011** à **14:59**

Donc votre soeur a eu la décision concernant l'aide juridictionnelle. Elle l'a eu à combien de pourcent ?

Par **choulet**, le **19/04/2011** à **17:27**

c'est étrange cette histoire. si l'avocat fait son travail "normalement", une procédure comme ça devrait déjà être passée devant un juge.

ça me paraît bien long tout ça.

elle aurait dû recevoir le compte rendu (copie) de ce que l'avocate va présenter au juge et elle aurait dû recevoir une convocation devant le tribunal par courrier.

a t elle eût tout ça?

Par **alberti**, le **20/04/2011** à **08:15**

Bonjour à tous

merci de me répondre.non ellen'a toujours rien reçue ni du tribunal ni de son avocate

Par **choulet**, le **20/04/2011** à **08:59**

bonjour

je ne veux pas vous faire peur mais on dirait bien que l'avocate n'a pas présenté le dossier pour que cela passe en audience.